

respecter cette prudence” (il faut réduire les effectifs de toute force armée et recourir à une terminologie judiciaire).

L’agence de vérification dont le groupe de Contadora propose la mise sur pied, aurait pour seul rôle de recevoir les plaintes relatives aux violations, de faire enquête sur elles et de dénoncer publiquement (“une des sanctions les plus importantes qui soient”) toutes celles qui auraient effectivement eu lieu. Des participants ont fait valoir qu’il serait trop difficile de surveiller des zones démilitarisées en Amérique centrale et que pareil instrument ne servirait donc pas les fins du traité. Précisément à cause de cette difficulté, “les opposants risqueraient de perdre confiance et seraient tentés d’occuper eux-mêmes la zone”, ce qui aggraverait les conflits au lieu de renforcer la confiance.

Un participant des États-Unis a fait une mise en garde quand il a déclaré que “l’on peut anéantir carrément le processus de Contadora ou causer sa perte lentement mais sûrement en imposant en matière de vérification des exigences auxquelles il serait quasi impossible de satisfaire”. Les conditions doivent être réalistes. Il ne s’agit pas de repérer chaque violation, mais plutôt celles qui sont flagrantes et qui menacent la paix. Cependant, plusieurs participants ont souligné que, pour garantir le crédibilité et la viabilité de l’agence de vérification, il faudra qu’elle soit perçue comme étant impartiale, qu’elle ait un mandat clair, qu’elle possède des moyens efficaces pour faire respecter les accords, et qu’elle relève d’une institution dûment établie plutôt que d’un “groupe constitué pour les besoins de la cause”.

Par ailleurs, toute agence de vérification mise sur pied à titre spécial “devrait être temporaire, et un organisme régional devrait s’y substituer dès que le processus aurait fait renaître la confiance chez toutes les parties”. Voilà qui fait resurgir une fois de plus la question de savoir comment on pourrait institutionnaliser le processus de Contadora. “Si ce doit être uniquement un autre organisme spécial, il y a lieu de s’inquiéter”, a fait observer un participant des États-Unis. Enfin, un spécialiste de la résolution des conflits a déclaré que l’intégration de mots et de concepts relatifs aux mesures propres à accroître la confiance dans la langue espagnole et dans la langue diplomatique de l’hémisphère constitue en soi un pas en avant important. La portée et l’applicabilité des MPAC pourraient être beaucoup plus vastes en Amérique centrale (où il est possible de leur donner un sens beaucoup plus large) qu’en Europe.

### **Des mesures globales ou des mesures graduelles?**

Faut-il adopter des MPAC globales (formule inclusive qui essaie de résoudre tous les problèmes par un seul document), ou est-il préférable d’opter pour un cadre bilatéral ou multilatéral (formule graduelle qui